

Édito

Luttes féministes autour de la morale sexuelle

Marta Roca i Escoda, Anne-Françoise Praz et Eléonore Lépinard

Dès l'apparition du féminisme comme mouvement social, les luttes féministes ont convergé vers un objectif commun : contester la construction structurelle, mais aussi normative de la séparation privé/public. Vers la fin du XIX^e siècle, à l'heure où la modernisation des sociétés européennes s'accélérait, cette séparation participait de la volonté des élites d'assigner aux femmes une place à l'écart des affaires des hommes (Fraisie, 2001). Elle s'est révélée très artificielle puisque les questions prétendument privées, en particulier sexuelles et reproductives, ne cessaient alors d'être l'objet de débats et de politiques publiques, dans plusieurs contextes sociaux et politiques travaillés par des inquiétudes liées au recul de la natalité et au pressentiment que la qualité biologique des populations était menacée par différents périls (pollutions industrielles, tuberculose, maladies vénériennes) (Praz, 2014). Tout au long du XX^e siècle, les féministes ont cherché à déconstruire cette artificialité, à rendre les liens privé-public plus explicites et à politiser le domaine privé (Moller Okin, 2000 ; Pateman, 1987 ; Phillips, 2000). C'est avec cette volonté constante qu'elles ont participé aux débats sur la reconfiguration des normes d'une « bonne sexualité ».

Ce numéro se propose de mettre en évidence la contribution originale, décisive et parfois aussi ambiguë des luttes féministes à la reconfiguration d'une « morale sexuelle » qui s'efforce, au-delà des normes religieuses traditionnelles, de définir les comportements acceptables, légitimes, valorisés, ou au contraire répréhensibles ou stigmatisés. Par leurs mobilisations et leurs combats sur des thèmes spécifiques, mettant en jeu l'autonomie des femmes et questionnant les normes sexuelles dominantes, les féministes affirment des positions morales qui leur sont propres, que nous tentons de cerner dans ce numéro. Les articles traitent de mobilisations situées dans divers contextes nationaux et moments historiques : la prostitution autour de 1900 (France, Belgique, Suisse), la contraception au Japon, la contestation des interdits contraceptifs du Vatican par des militantes catholiques

françaises des années 1960, ainsi que les débats très actuels qui se déroulent autour de la *SlutWalk* et du consentement des patientes en gynécologie. Pour chacun de ces combats, les féministes ont fait entendre une voix autre, non dénuée de tensions et d'antagonismes, démarquée, frontalement opposée, mais parfois aussi alliée à celle des nouveaux entrepreneurs de morale qui prenaient appui sur des principes prétendument incontournables, ou sur la science médicale et psychologique (Pavard, 2012).

La «question sexuelle», qui émerge pour la première fois dans l'espace public autour de 1900, n'a cessé de résonner dans le débat politique. Au début du siècle, les débats concernent surtout la prostitution réglementée et la condition des mères célibataires. Avec les luttes féministes de la deuxième vague (années 1970), c'est l'heure des combats pour la contraception et l'avortement, mais aussi du questionnement des revendications liées à la libération sexuelle et sa promotion de la «jouissance sans entraves». La jouissance de qui? interrogent les féministes, qui protestent contre la mise à disposition permanente du corps des femmes qu'implique la contraception moderne, désormais à la charge complète de celles-ci (De Dardel, 2007). La rhétorique des droits humains est ensuite mise au service des revendications sexuelles et appuyée sur des slogans qui ont traversé l'histoire des luttes féministes: libre disposition de son corps, autonomie, consentement, désir, contrat sexuel, autant de concepts qui circulent dans la grammaire des revendications.

L'important n'est pas tant de revenir sur des mobilisations souvent déjà connues, que de souligner l'originalité de l'apport féministe, les stratégies adoptées pour faire valoir une vision féministe de la morale sexuelle, contingente d'un contexte historique donné, les résistances et opportunités rencontrées aussi bien à l'extérieur des mouvements féministes qu'à l'intérieur. *In fine*, ces reformulations d'une «morale sexuelle féministe» ont contribué, à chaque époque, à définir le «bon sujet» du féminisme et les termes mêmes de ce que doit être le féminisme.

Les luttes féministes se révèlent plurielles et contradictoires, en raison du contexte dans lequel elles émergent. C'est pourquoi il est intéressant de s'interroger sur les ressorts profonds des convergences et des divergences féministes sur la question de la «bonne sexualité». Les différentes contributions à ce numéro nous incitent à esquisser une analyse en trois points, que nous développons ci-après.

Sexualité et domination masculine : une base commune de revendications

La sexualité est d'abord conçue comme un domaine où les femmes sont soumises à la domination masculine, et cette situation engendre de graves discriminations que les féministes sont unanimes à dénoncer. Cette dénonciation sous-tend les luttes féministes durant tout le XX^e siècle, qui

se focalise sur diverses revendications en raison du dévoilement de violences jusque-là occultées ou de problèmes nouveaux engendrés par cette domination.

Les mobilisations féministes analysées dans le présent numéro se retrouvent autour de cette dénonciation et leurs revendications ont donc une base commune au-delà des différents contextes historiques et sociaux. Dès la fin du XIX^e siècle, le mouvement abolitionniste de Josephine Butler, étudié par Christine Machiels (dans ce numéro), s'insurge contre la double morale sexuelle qui permet aux hommes tous les écarts, alors que les femmes sont censées rester vierges jusqu'au mariage, puis être fidèles au mari; sauf les prostituées, mis à part pour satisfaire les élans prétendument irréprouvables des hommes. Les féministes s'opposent à cette morale, validée par l'État à travers la régulation du mariage et de la prostitution. À leurs yeux, la domination sexuelle des femmes est la source de nombreux problèmes sociaux, comme la prostitution, les naissances illégitimes et les maladies vénériennes. Elles refusent de cautionner la vision patriarcale affirmant que la prostitution est nécessaire et exigent une réforme du mariage qui instaure l'égalité entre les époux.

La critique de la morale sexuelle peut surgir parfois là où on l'attend moins. Ainsi, Magali Della Sudda (dans ce numéro) analyse la mise en cause de la morale sexuelle catholique en France – dans des lettres publiées dans le magazine de l'Action catholique générale féminine – au lendemain de l'encyclique *Humanae Vitae* (1968), qui réaffirme l'interdiction de la contraception moderne. À partir d'un matériau original restituant la diversité des femmes catholiques, elle révèle l'existence de voix critiques. Des femmes croyantes et engagées refusent d'accepter sans autre des normes de sexualité conjugale établies par des hommes d'Église célibataires. Elles revendiquent une vision du couple plus égalitaire et plus indépendante en matière sexuelle, en prônant soit le droit de l'épouse au refus sexuel, soit le droit du couple à choisir librement sa méthode contraceptive, s'orientant ainsi vers une sécularisation de l'intime.

Élisabeth Mercier analyse pour sa part une mobilisation toute récente, la *SlutWalk* («La marche des salopes»), qui vise l'appropriation de l'espace public par les femmes, comme l'avaient pratiquée les marches de nuit féministes des années 1970. Mais à la différence des féministes de la deuxième vague, la *SlutWalk* propose de dénoncer les violences sexuelles dans l'espace public tout en refusant de moraliser la sexualité des femmes. Ses participantes dénoncent également la stigmatisation et la criminalisation des prostitué·e·s dans ce même espace public. Toutefois, cette démarche ne fait pas l'unanimité comme stratégie de lutte contre la domination masculine. Les performances de la *SlutWalk* sont à leur tour dénoncées comme étant de l'ordre d'une hypersexualisation qui renforcerait la domination patriarcale et néolibérale.

La notion de consentement, l'un des principes fondateurs d'une morale sexuelle féministe, est analysée par Lucile Quéré dans son article au travers de la mobilisation française contemporaine autour de l'affaire des touchers vaginaux sous anesthésie générale (2014-2015). En dépit des mobilisations féministes françaises de la deuxième vague pour les droits reproductifs, Quéré souligne que ce n'est qu'en 2014-2015 qu'a émergé une critique féministe du pouvoir médical et gynécologique, articulée autour de la notion de consentement. Alors que cette notion possède une histoire longue dans les luttes féministes françaises, notamment dans les actions de dénonciation du viol et du harcèlement sexuel, elle ne s'est profilée que très récemment dans le débat sur les normes sexuelles et les rapports de pouvoir au sein de la relation médicale. Dans son analyse, Quéré avance plusieurs pistes d'explication à ce retard. Elle montre notamment que cette mobilisation s'est saisie de la notion de consentement issue de la loi 2002 sur les droits des patient·e·s; ce nouveau cadre juridique a ouvert un espace pour des revendications féministes inédites.

Dans son étude sur la contraception au Japon, Christine Lévy évoque une situation inédite, où la pilule n'est pas vue par les féministes comme un outil de libération de la domination masculine, alors qu'elle est encouragée au niveau officiel. C'est à l'occasion d'une réforme restrictive de la loi sur l'avortement que des féministes japonaises se sont mobilisées. Elles dénoncent une double domination masculine: d'une part, dans le mariage bourgeois, avec toutes les inégalités qu'il entraîne notamment au niveau économique (patrimoine p. ex.), et, d'autre part, dans la volonté étatique de contrôler la reproduction des femmes. Liée à la promotion de la pilule contraceptive et à la restriction de l'avortement, cette double domination renforce la désresponsabilisation des hommes et la sur-responsabilisation des femmes dans la contraception. Ces féministes se focalisent également sur la dénonciation de la société capitaliste et masculine qui ferait culpabiliser les femmes qui interrompent leur grossesse, car elles sont appréhendées uniquement comme productrices de «capital humain» et non comme des individus à part entière. Lévy résume bien l'argument des féministes japonaises: «La liberté sexuelle, tant que l'inégalité sociale persiste, ne sera avantageuse que pour l'homme.»

Sexualité et identité sexuée : tensions au sein du féminisme

Au-delà de la domination masculine, définie comme un des mécanismes fondamentaux du contrôle social exercé sur les femmes (Hanmer, 1977), la sexualité s'inscrit dans une autre série de mécanismes de contrôle, à savoir la construction des identités sexuées. La question n'est plus «Quelle société voulons-nous? Quelle égalité pour les sexes?», mais plutôt «Qui sommes-nous? Que voulons-nous pour nous-mêmes?». Or, ce deuxième type de questions se révèle bien plus clivant, puisque l'identité sexuée s'imbrique avec les autres composantes de l'identité (classe, race, orientation sexuelle, etc.), qui chacune n'entretient pas le même rapport à la sexualité. Les contributions de ce numéro illustrent plusieurs exemples de ces tensions.

Ainsi, pour les féministes abolitionnistes du début du siècle, c'est autour du débat public sur la réglementation de la prostitution que Machiels identifie l'émergence d'une morale sexuelle, à travers une parenté discursive entre prostitution et mariage. Cependant, dès qu'il s'agit de défendre les droits des prostituées, cette association discursive se heurte à l'identité bourgeoise d'une majorité des femmes engagées, qui répugnent à se voir associées à des femmes «de mauvaise vie». Leur éducation bourgeoise a par ailleurs contribué à forger chez elles un idéal de féminité dominé par la pudeur et l'ignorance en matière sexuelle, à tel point que la notion de désir féminin en devient indécente, et que les revendications des féministes néomalthusiennes en faveur de la libre contraception et de «l'amour sans crainte» sont perçues comme contraires à la respectabilité féminine. De façon analogue, la figure de Madeleine Pelletier et sa proposition d'une émancipation sexuelle par l'abstinence préfiguraient une morale sexuelle féministe différente, fondée sur l'autonomie, mais en rupture avec la majorité du mouvement féministe de son époque.

L'analyse par Della Sudda des lettres de fidèles contestant l'encyclique *Humanae Vitae* (1968) nous révèle aussi l'affirmation d'une subjectivité féminine en rupture avec la morale sexuelle imposée par le Vatican et le clergé. La rupture avec le dogme catholique n'est pas sans lien avec l'émergence concomitante du mouvement féministe de la deuxième vague et de ses revendications en faveur des droits reproductifs. Ainsi, certaines lettres suggèrent de façon inattendue l'existence de liens entre femmes croyantes engagées dans leur église et les antennes locales du Planning familial. Cependant, si les lettres donnent à entendre la revendication d'un droit à refuser la relation sexuelle, au nom de raisons économiques (ne pas avoir plus d'enfants que ceux dont on peut assurer l'éducation) ou du manque «d'entente» dans le couple, l'affirmation positive d'un désir féminin reste quant à elle timide et liminale.

Les débats suscités par la *SlutWalk* donnent à voir les diverses postures morales des féministes quant aux régulations sexuelles et à la «bonne» subjectivité féministe. L'analyse de Mercier montre que ces postures morales des féministes sur la sexualité sont indissociables des rapports de racisation et que le «bon» sujet féministe tel qu'il est construit, et contesté, par la *SlutWalk* est fondamentalement un sujet racialisé. Les deux critiques faites à la *SlutWalk* et analysées par Mercier, celle d'une mobilisation fondée sur un privilège racial et celle d'un mode de protestation trop peu critique de la commercialisation de la sexualité féminine, participent en effet à tracer les contours normatifs d'une respectabilité féminine fondamentalement racialisée et bourgeoise. Ainsi, la morale sexuelle a ici aussi partie liée avec les identités de race et de classe des féministes mobilisées. En ce sens, le «bon» sujet féministe est toujours fondé sur une exclusion potentielle d'une partie des femmes qu'il prétend représenter (Lépinard, 2011).

L'analyse de Lévy dans ce numéro montre qu'il faut relativiser la croyance en une morale sexuelle féministe unique, par-delà les contextes culturels, et ceci notamment sur les questions de la contraception. Pour les féministes occidentales, la question de la contraception a été problématisée comme la libre disposition du corps des femmes : prendre la pilule serait un signe d'autonomie. Lévy nous met en garde contre une vision occidentalocentrée et montre qu'en contexte japonais, les féministes ont problématisé autrement la contraception, et que le mouvement de légalisation de la pilule a été très minoritaire. La majorité des féministes japonaises a davantage questionné cette technique contraceptive à partir d'une vision écologique, d'une critique de la technologie et de la modernité occidentales, d'une méfiance envers les laboratoires pharmaceutiques et la médicalisation du corps des femmes.

Sexualité et divisions des féministes : des divergences tactiques... et davantage ?

Pour capter l'attention et rallier des soutiens, les féministes doivent s'inscrire dans les préoccupations de l'époque et les contraintes du contexte, adapter leurs outils et leurs discours. Dans quelle mesure cette adaptation risque-t-elle de diluer la spécificité des revendications féministes ? Dans quelle mesure réussit-elle à s'inscrire dans les discours dominants pour mieux les retourner, au risque de diviser les militantes par son radicalisme ? C'est ici que les stratégies divergent, suscitant parfois des conflits internes.

Ainsi, les féministes abolitionnistes de 1900 profitent des préoccupations relatives au « péril vénérien » pour introduire la parole des femmes dans ce débat public. À l'époque, une femme respectable n'est pas censée parler de sexualité et les féministes abolitionnistes devaient avancer leurs arguments avec des précautions extrêmes, au risque de s'attirer les moqueries ou les reproches d'immoralité. C'est autour de cet enjeu de respectabilité que les clivages se creusent au sein du mouvement abolitionniste sur le sujet de la prostitution. En effet, certaines féministes, comme une majorité de Belges et de Suissesses alémaniques, n'entendent pas seulement abolir la réglementation de la prostitution, mais réprimer et punir les prostituées elles-mêmes, au nom d'une vision puritaine. Au final, celle-ci est rejetée par la Fédération abolitionniste internationale, qui réaffirme que la prostitution « personnelle et privée » ne doit pas être considérée comme un délit. Machiels montre que cette division des féministes ne s'explique pas seulement par des raisons tactiques, mais aussi par des traditions nationales différentes en matière de libéralisme. Toutefois, cette modernité intégrant la « liberté de se prostituer » ne va pas jusqu'à autoriser la sexualité hors mariage, alors impensable pour l'écrasante majorité des féministes et défendue par les néomalthusiennes.

Pour Della Sudda, l'attitude de l'Église catholique face aux nouvelles méthodes contraceptives fait débat au sein de la commission pontificale. C'est une position conservatrice minoritaire qui l'emporte (seule la contraception « naturelle » est légitime), mais sa promulgation par une encyclique papale impose cette règle à tous les catholiques. Au sein des femmes catholiques, et même des lectrices de la revue étudiée, on observe une « diversité des positions selon un *continuum* qui va de la défense très stricte du dogme et de la morale sexuelle, en tant qu'expression de la vérité, à une rupture affirmée au nom de l'émancipation féminine ». Il est par ailleurs très intéressant de souligner les ambivalences des arguments féministes, parfois utilisés pour alimenter les débats entre différents courants au sein des femmes catholiques. Ainsi, ce sont les femmes les plus respectueuses de la doctrine vaticane qui invoquent le droit des femmes à se refuser à leur époux ou de refuser le coït interrompu, puisqu'un tel « acte conjugal » ne serait pas « normal ».

Lévy montre qu'au Japon les discours des féministes des années 1970 ne sont pas homogènes. Ainsi, le courant qui lutta pour la légalisation de la pilule a été marginalisé, au profit d'un courant écologiste. Certes, il y avait lieu de dénoncer certains discours masculins sur la pilule, selon lesquels celle-ci rendrait les femmes « immorales », et une majorité de féministes japonaises se méfiaient de cette volonté de « libérer » les femmes, ainsi davantage disponibles aux désirs des hommes. Mais la marginalisation des féministes « pro-pilule » s'explique sans doute par le fait que la promotion de la pilule n'était pas considérée comme un combat pertinent, parce qu'elle était déjà autorisée et même encouragée par les pouvoirs publics, dans une perspective eugéniste. En revanche, les féministes japonaises ont retrouvé leur unité autour d'un combat jugé prioritaire pour l'autonomie des femmes : la défense du droit à l'avortement au nom de la libre disposition du corps des femmes, et non sa restriction à des indications eugéniques.

Les controverses féministes concernant l'insécurité des femmes dans l'espace public ne sont pas nouvelles non plus. Autour de 1900, il s'agissait de purifier l'espace public, les bourgeoises dénonçant le comportement des hommes et la manière dont leurs servantes et domestiques étaient harcelées dans les rues (Walkowitz, 1998). Mercier rappelle également, dans ce numéro, que cette thématique fut aussi à l'agenda des mouvements de la seconde vague. Si l'objet de la mobilisation, à savoir la contestation du harcèlement et des violences sexuelles dans l'espace public, reste le même, les méthodes ont, en revanche, largement changé. En effet, Mercier montre que les tactiques de mobilisation choisies par la *SlutWalk* s'inspirent plutôt des mouvements LGBT des années 1990, intégrant une vision positive de la sexualité, le refus de la honte liée à la nudité et à la sexualité, et défendant la liberté des femmes à refuser la respectabilité sexuelle féminine qui leur est imposée (Roca i Escoda, 2013). Cette tactique est très controversée au sein des mouvements féministes : plutôt que de subvertir les normes sexuelles et les stéréotypes sexualisants, la *SlutWalk* les encouragerait et se tromperait radicalement de cible. Comme le montre avec finesse Mercier,

au-delà de la tactique, c'est donc bien une division profonde, et ancienne, qui sépare celles qui souhaitent insister sur la dimension de plaisir de la sexualité (tout en dénonçant les violences qu'elle peut susciter) et celles qui pensent que ce sont d'abord la domination et le danger qui caractérisent la sexualité dans les sociétés patriarcales, dont il faut alors protéger les femmes.

Enfin, l'article de Quéré invite à penser que les tactiques féministes peuvent s'inspirer de combats et d'argumentations développés à une époque et à un moment donné à l'extérieur du féminisme, sans forcément trahir les idéaux féministes, bien au contraire. Tel est le cas de la toute récente problématisation de la question des touchés vaginaux en gynécologie, qui reprend les arguments avancés dans la foulée des mobilisations pour les droits des patient·e·s et qui s'en saisit au profit des droits des femmes.

Notre éditо a voulu rendre compte du fait que les prises de position morales liées à la sexualité constituent un terrain et un prisme privilégiés pour comprendre les mobilisations et les divisions féministes sur la longue durée et dans différents contextes. Le dossier de ce numéro montre qu'il y a une pluralité de visions de la bonne sexualité en lien avec ce que devrait être le bon féminisme. En outre, si les modalités de mobilisations changent et évoluent en fonction des époques, les questions tactiques persistent, parfois douloureusement pour l'unité des mouvements féministes.

À travers les différents textes proposés, la morale sexuelle apparaît comme au cœur du projet féministe, et donc de ses divisions. Pour autant, le recul historique et l'analyse des débats féministes sur la sexualité suggèrent que nous ne devrions pas chercher à résoudre ces tensions, mais plutôt reconnaître leur existence, car c'est à cette condition que les féministes peuvent prendre conscience des conséquences parfois non désirées de leurs revendications et de leurs actions pour «toutes» les femmes, et c'est également à cette condition que des alliances, et des changements radicaux, deviennent possibles. ■

- De Dardel, Julie (2007). *Révolution sexuelle et Mouvement de libération des femmes à Genève (1970-1977)*. Lausanne: Antipodes.
- Fraisse, Geneviève (2001). *Les deux gouvernements : la famille et la cité*. Paris: Gallimard.
- Hanmer, Jalna (1977). «Violence et contrôle social des femmes». *Questions féministes*, 1, 69-88.
- Lépinard, Eléonore (2011). «Autonomy and the Crisis of the Feminist Subject: Revisiting Okin's Dilemma». *Constellations: An International Journal in Critical and Democratic Theory*, 18 (2), 205-21. En ligne: [<http://ssrn.com/abstract=1910150>].
- Moller Okin, Susan (2000). «Le genre, le public et le privé». In Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Lea Sgier (éds), *Genre et politique: débats et perspectives* (pp. 345-396). Paris: Gallimard.
- Pateman, Carole (1987). «Feminist Critiques of the Public/Private Dichotomy». In Anne Phillips (éd.), *Feminism and Equality* (pp. 103-126). Oxford: B. Blackwell.
- Pavard, Bibia (2012). *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, coll. Archives du féminisme.
- Philips, Anne (2000). «Espaces publics, vies privées». In Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Lea Sgier (éds), *Genre et politique: débats et perspectives* (pp. 397-454). Paris: Gallimard.
- Praz, Anne-Françoise (2014). «L'éducation sexuelle, entre médecine, morale et pédagogie: débats transnationaux et réalisations locales (Suisse romande 1890-1930)». *Paedagogica Historica - International Journal of the History of Education*, 50 (1), 165-181.
- Roca i Escoda, Marta (2013). «De la dénonciation du droit à la conquête des droits. Le cas des mobilisations homosexuelles». In Bruno Frère et Marc Jacquemain (éds), *Résister au quotidien?* (pp. 55-86). Paris: Presses de Sciences Po.
- Walkowitz, Judith R. (1998). «Going Public: Shopping, Street Harassment and Streetwalking in Late Victorian London». *Representations*, 62, 1-30.